

DANS UN MONDE QUI CHANGE,
IL EST IMPORTANT DE SE DIRE LES CHOSES.



Règlement du jeu-concours externe « Spécial 15 ans » de BNP Paribas El Djazair

Article 1 : Société organisatrice

BNP Paribas El Djazaïr, société par actions au capital de 10.000.000.000,00 DZD, organise du 05/02/2017 au 02/03/2017, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis la page Facebook Officielle BNP Paribas El Djazair et sur le site internet de BNP Paribas El Djazaïr www.bnpparibas.dz.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger la durée du jeu.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert à toute personne cliente de BNP Paribas El Djazaïr, physique majeure résidant en Algérie, qui désire participer et s'inscrire gratuitement depuis la page Facebook BNP Paribas El Djazair.

BNP Paribas El Djazair se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications d'usage et nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation et ou gratifications, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de BNP Paribas El Djazair, y compris leur famille et conjoints.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées d'office, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Dès le 5 février et jusqu'au 2 mars inclus, une information « Le saviez-vous » relative à la banque sera postée sur Facebook chaque jour de la semaine du dimanche au mercredi.

Pour participer au jeu, l'internaute devra répondre correctement à l'une des questions posées chaque jeudi sur la page Facebook BNP Paribas El Djazaïr, et ce en référence aux informations « Le saviez-vous » données les jours précédents sur cette même page Facebook BNP Paribas El Djazaïr.

Chaque semaine, les quinze premières bonnes réponses seront sélectionnées pour le tirage au sort final qui se tiendra sous contrôle d'un huissier de justice, le 9 mars 2017 et désignera électroniquement – informatiquement - trois gagnants au hasard.

Ces quinze personnes seront contactées par BNP Paribas El Djazaïr afin de fournir leurs noms, prénoms, date de naissance, coordonnées postales et téléphonique ainsi que leur adresse électronique.

Les participants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de la souscription.

Il ne sera pris en compte qu'une seule inscription par personne (même nom, même adresse postale).

Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

BNP Paribas El Djazaïr se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires pour la bonne application du présent article.

BNP Paribas El Djazaïr n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

Article 4 : Sélection des gagnants

Les gagnants sont désignés par tirage au sort informatique sous contrôle d'un huissier de justice.

Un seul gain (un home cinéma ou une console de jeu ou un ordinateur portable) sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Les gagnants tirés au sort seront contactés par courrier électronique ou par téléphone par BNP Paribas El Djazair. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique ou de l'appel téléphonique, il sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation et la dotation restera la propriété de BNP Paribas El Djazair.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise BNP Paribas El Djazair à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de BNP Paribas El Djazair ainsi que sur sa page Facebook et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur dotation ne leur serait pas attribuée.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, BNP Paribas El Djazair se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant, l'annulation de la dotation et/ou le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le jeu est composé des dotations suivantes :

1 home cinéma, 1 console de jeu et un ordinateur portable. A noter que les gagnants ne pourront percevoir qu'une seule dotation

Article 6 : Acheminement des lots

BNP Paribas El Djazair ne prend pas en charge la livraison des lots au domicile des gagnants. La réception du lot relève de la responsabilité du gagnant.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 7 : Dépôt du règlement

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : www.facebook.com/bnpparibaseldjazair et sur le site internet www.bnpparibas.dz .

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par BNP Paribas El Djazair. L'avenant sera publié sur la page Facebook BNP Paribas El Djazair.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 9 : Données personnelles

Il est rappelé que les participants sélectionnés au tirage au sort final doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, mail, téléphone ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, le tirage au sort, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à BNP Paribas El Djazair, et pourront être transmises, au besoin à ses prestataires techniques intervenant dans le présent jeu-concours.

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi algérienne.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

BNP Paribas El Djazair, Quartier d'affaires d'Alger Lot 1 N°03.I Bab Ezzouar 16024

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué dans le présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent d'Alger, auquel compétence exclusive est attribuée.